
322^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail (30 octobre – 13 novembre 2014)

Déclaration du bureau du Conseil d'administration

Alors que l'épidémie de maladie à virus Ebola continue de s'étendre et d'emporter des vies, Nous, membres du bureau du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, tenons à exprimer nos condoléances aux familles des victimes, notre solidarité avec les personnes qui ont perdu leurs moyens de subsistance et notre admiration pour ceux qui prennent soin des victimes et luttent contre la maladie en Afrique de l'Ouest, comme les personnels des services nationaux et internationaux de santé et les travailleurs humanitaires, les éducateurs et les personnes qui se chargent des inhumations.

Nous sommes profondément préoccupés par les graves conséquences socio-économiques de la flambée de maladie à virus Ebola et leurs répercussions sur le monde du travail.

Avec l'OMS et d'autres organisations, l'OIT lance une importante campagne d'information et de recommandations sur la santé et la sécurité au travail dans le but d'accompagner les efforts que font les mandants pour protéger hommes et femmes de la maladie grâce à des mesures de prévention et de riposte sur les lieux de travail.

L'OIT participe également aux efforts du mécanisme de coordination du système des Nations Unies et répond à toutes les demandes provenant de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre Ebola (UNMEER). En étroite coopération avec ses mandants tripartites, l'Organisation apportera tout son appui à la population des zones touchées, dans sa lutte pour surmonter les conséquences de cette épidémie.
